

## Les organisations du Cartel défendent les droits du personnel

**NON au décompte des heures non travaillées !** Le Cartel s'oppose aux dispositions prévues dans la FAQ (directives de l'OPE) qui imposent au personnel qui ne peut pas travailler pour des raisons liées à la pandémie (fermeture du service, télétravail insuffisant ou impossible, garde d'enfant, personnel vulnérable sans solution de travail garantissant la protection, etc.) de comptabiliser les heures non travaillées.

Pour rappel, l'employeur est responsable de donner du travail au personnel et de fournir les outils de travail adéquats. Si cela s'avère impossible c'est à l'employeur d'en assumer la responsabilité et, bien sûr, de verser le traitement. Si le salaire n'est pas mis en cause par le Conseil d'Etat et reste garanti à 100%, il est demandé au personnel de noter les heures non travaillées pour éponger les heures supplémentaires ou positives, puis d'inscrire un solde d'heures négatives qui pourra être réclamé par l'employeur en cas de reprise de travail. C'est contraire au droit. Le personnel des services publics n'a pas accès au chômage technique ni aux APG pour la garde d'enfant. Le Cartel a interpellé à plusieurs reprises la délégation RH du Conseil d'Etat et le Conseil d'Etat à ce sujet. Sans retour en arrière, une mobilisation s'avérera nécessaire.

## Comment sortir de cette crise et quelles sont les priorités ?

Les services publics préservent la stabilité de l'Etat et cette crise sanitaire démontre la nécessité de les renforcer. Après la fermeture de certains services, les activités doivent reprendre différemment pour assurer les droits de la population. Cela doit se réaliser de manière exemplaire pour protéger le personnel et la population. Dans cette situation et ces 6 semaines de fonctionnement extraordinaire et ralenti, le Cartel n'oublie pas les priorités : défendre les services publics, les secteurs de la santé, de l'enseignement et bien d'autres qui peinent à fonctionner déjà en temps normal à satisfaction parce qu'il manque des postes. Le DIP n'a pas obtenu les 196 postes nécessaires au budget 2020. Le DIP envisage donc d'effectuer la rentrée 2020 en enlevant des postes au CO et au SEC II, aux écoles professionnelles, à l'ECG, au collège, à FO18 et aux classes préparatoires,

**Le 1<sup>er</sup> mai**, défendons l'ensemble des travailleurs/euses qui prennent des risques pour la population, et rappelons que ce sont les employé.es de la fonction publique qui sont en première ligne pour délivrer les prestations d'urgence.

Prenez soin de vous, visitez notre site, contactez les associations syndicales membres. A bientôt !

*Le bureau*